

Compte rendu CGT-BnF du CHSCT du 23/01/2015

1. L'Inspecteur Santé, Sécurité au travail (ISST) de la BnF :

La CGT dénonce le fait que l'établissement n'envisage pas de remplacer l'ISST de la BnF à 100%. D'après la direction, les fonctions d'inspection pourraient être assurées par l'IGAC, Inspection générale des affaires culturelles du Ministère de la culture qui s'occupe déjà de nombreux autres établissements.

2. Richelieu

Les ateliers de la DSR : la CGT souligne l'inadéquation entre les nouveaux espaces et le matériel utilisé (manque de place), ce qui rendra le travail des collègues difficile et s'inquiète du manque d'échanges et de discussions sur ces questions entre les personnels et l'administration. La CGT propose que les métiers d'Art de la DSR soient associés à l'élaboration des plans et à l'implantation du matériel, à l'image de ce qui se passe à la DCO. La Direction accepte la demande.

La température des locaux dans les parties rénovées du site Richelieu : la CGT s'inquiète une nouvelle fois de l'ambiance thermique dans les salles d'exposition, les magasins Colbert (niveau 5, 6, 7, 8, 9) du département des Manuscrits, les ateliers de restauration des combles... et souligne les variations très importantes de températures non compatibles avec les règles de conservation des collections patrimoniales mais aussi pour les conditions de travail du personnel.

Un local syndical dans Richelieu : la CGT demande la mise à disposition d'un local syndical au sein du futur quadrilatère. La direction fera des propositions au prochain CHSCT.

3. Plan annuel de prévention pour l'année 2015

Le PAP définit la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

La CGT souligne l'absence d'articulation entre les différents intervenants (assistants de prévention, conseillers de prévention, chefs de service, inspecteur ISST, Service Hygiène et sécurité, médecine de prévention...). Il est nécessaire de clarifier le rôle de chacun mais aussi d'élaborer une architecture générale efficiente. **Concernant les procédures** (cahier hygiène et sécurité, droit d'alerte, procédure d'alerte risques psychosociaux, soutien technique ou RH...) à la disposition des agents, des encadrants et des organisations syndicales, il est important de préciser leur fonctionnement, leur rôle et de mettre ces informations à la disposition des personnels.

Pour prévenir et cibler les risques liés aux ports de charges : La CGT rappelle qu'en France, tous secteurs confondus, les manutentions manuelles figurent parmi les principales causes d'accidents du travail (1 accident sur 3) et de maladies professionnelles (3/4 des troubles musculo-squelettiques reconnus). La CGT propose qu'un travail de repérage des secteurs concernés, du matériel existant et des documents et analyses produits sur le sujet par la BnF serve de base de travail à un vaste plan d'action.

Le travail répétitif engendrant des troubles musculosquelettiques (TMS) : pour la CGT il faut porter une attention particulière aux agents faisant du SP et à ceux travaillant sur écran plus de 4h/jour.

4. Projet de déploiement du Wifi dans les espaces de la BnF :

Projet : 240 bornes de 0,5 volt s/m (68 bornes en Rez de jardin, 63 en Haut de jardin, 46 pour les foyers, auditoriums, Richelieu...) seront déployées entre 2015 et 2016 dans les espaces publics.

La CGT rappelle que le CHSCT doit se prononcer sur la question sanitaire et non sur l'opportunité de ce projet pour répondre à la baisse de la fréquentation. Elle rappelle aussi que la norme européenne est de 0,6 volts/m avec pour objectif 0,2 volts/m et que le principe de précaution est un principe constitutionnel.

Intervention du Prof. Belpomme, prof. de cancérologie, nommé comme expert par la CGT : Il attire l'attention sur le fait que la BnF est un lieu public qui nécessite une sécurité sanitaire. L'étude réalisée par le cabinet d'audit est insuffisante, incomplète et présente des erreurs technologiques. Ce n'est pas l'intensité de la dose qui compte mais la durée d'exposition.

Aspects technico-réglementaires :

Les normes françaises sont obsolètes car elles ne prennent pas en compte les effets non-thermiques. Il faut se référer aux normes européennes. Le rapport du Conseil de l'Europe indique qu'il y a des effets, notamment chez l'enfant et chez l'adulte jeune. Le risque de cancer du cerveau est multiplié par cinq chez les moins de 20 ans.

Aspects sanitaires :

C'est la toxicité chronique qu'il faut prendre en compte. Nous ne savons pas encore exactement quelle est la part du champ électromagnétique dans la survenue de certains cancers, mais c'est certain pour les cancers du cerveau. L'hypersensibilité prépare à la maladie d'Alzheimer. Les personnes électrosensibles existent - cette affection est en voie de reconnaissance par l'OMS - et ne pourraient plus avoir accès à la BnF.

Aspects moraux et juridiques :

Une plateforme juridique vient d'être créée pour regrouper les plaintes juridiques qui se multiplient. Un certain nombre d'avocats internationaux veulent passer du civil au pénal.

Conclusion : il faut interdire le wifi dans les lieux publics et évaluer toutes les alternatives possibles, par exemple créer des zones sans wifi, le sectoriser.

Pour la CGT, les agences de l'Etat peuvent mettre des décennies à réagir sur les questions sanitaires, comme le montre l'amiante. Par ailleurs, il faut prendre en compte tous les espaces de la BnF où on accueille des enfants (espace pédagogique, salle l le dimanche, etc.) car on se dirige vers l'interdiction du wifi dans les écoles.

L'administration répond que l'alternative au wifi a été développée avec les places filaires et qu'elle n'est pas opposée à des zones sans wifi mais ces zones sans wifi risquent d'être contraintes par l'architecture Perrault. La bibliothèque doit passer au wifi. L'intérêt pour ces technologies ne faiblit pas et les éléments sont insuffisants pour dire que l'installation du wifi à la BnF serait dangereuse pour la santé du personnel et des publics. Par rapport à cette préoccupation de santé, la copie doit être reprise sur la question des espaces qui pourraient être ouverts au wifi. Il faut essayer de concilier une attente des publics et ce principe de précaution sanitaire. Permettre au personnel et au public réticent ou électrosensible de pouvoir avoir le choix. Il faut tenir une ligne médiane prudente mais pas dans le retrait absolu.

Vote contre de toutes les organisations syndicales pour les questions sanitaires évoquées.

5. Expérimentation d'une ouverture en nocturne jusqu'à 22H en Haut de jardin

Présentation de l'administration : ce projet s'inscrit dans un double contexte, à savoir le déclin de la fréquentation de la bibliothèque et un mouvement de fond pour augmenter l'ouverture des bibliothèques. La plupart des bibliothèques qui pratiquent des extensions horaires le font de façon partielle, pour un usage de lieu de travail sans utilisation des collections.

Deux scénarios envisagés : l'ouverture complète du Haut de Jardin a été abandonnée pour des raisons de coût et de moyens. L'hypothèse retenue a été l'ouverture d'une seule salle, de l'Accueil et des salles d'expositions.

La salle D a été choisie car elle est très fréquentée et facilement accessible du Hall Est (quatre personnes postées 2 C et 2 AB). Seule l'entrée Est, les galeries d'expos 1 et 2 (1 agent), l'accueil (1 agent), le vestiaire (1 agent) et les caisses seraient ouverts. Les heures comptent doubles.

Cette expérimentation serait faite le mardi, du 1^{er} mars au 30 juin, prolongeable jusqu'au 23 août pour les salles d'expositions seulement. La gratuité serait prolongée jusqu'à 22h. Objectif : fréquentation de 75% (220 entrées).

Pour la CGT, l'expérimentation est un marché de dupe car la salle D est déjà très fréquentée et le mardi est un jour de saturation. Cela a toutes les chances d'être un franc succès. Les « séjournants » vont se reporter en salle D. Les agents vont devoir gérer la saturation et les actifs qui vont arriver à la fin de leur journée de travail vont trouver une salle saturée.

Concernant les horaires, la BnF est dans le peloton de tête avec l'ouverture le dimanche et durant les vacances scolaires, en particulier Noël. L'effort est déjà très important.

Sur les conditions de travail : depuis plusieurs années les effectifs sont en baisse (- 250 postes) en particulier pour la filière bibliothèques et se pose de façon cruciale le temps disponible pour le travail interne. On ne peut pas faire fi du contexte général et des suppressions de poste.

Sur l'organisation du travail : le document reste très imprécis sur les dispenses de nocturnes, sur les modali-

tés de restauration, sur la pause méridienne (s'applique-t-elle ?). Comment gère-t-on un absent ? Se pose aussi la question de la compensation financière. Aucune information n'est donnée concernant l'Accueil.

L'administration admet que des points sont à préciser sur la question du badgeage et du temps de travail, l'implication du Service de l'Accueil, etc.

Vote contre de toutes les organisations syndicales.

6. Fermeture annuelle

Présentation de l'administration : le principe est maintenu pour des raisons techniques mais la BnF souhaite en réduire la durée (cela pèse sur la fréquentation des publics). La fin d'année a été envisagée mais cela pénaliserait le HdJ et cela poserait des problèmes pour l'organisation des travaux. **Le projet est de la maintenir après la période estivale en réduisant à 9 jours, du 28 août au 5 septembre et d'homogénéiser les dates entre les différents sites.**

Pour la CGT, la rentrée universitaire n'intervient pas si tôt dans le mois de septembre, ce n'est donc pas un argument suffisant pour réduire la période de fermeture. Septembre est une bonne date car cela correspond au retour des agents. C'est une période de forte activité en interne. Le poids du service public étant en augmentation du fait des suppressions de postes, la période de fermeture permet de faire du travail interne de façon soutenue (désherbage, des mouvements, du récolement...). C'est aussi la période des réunions de services, des Matins de l'information, etc.

Cela paraît aussi difficile pour le DMT de devoir gérer 3 sites en même temps. Pour la DMT, il s'agit d'une modification substantielle de la façon de travailler et de conduire des opérations de maintenance en exploitation. Cela permettra des économies mais nécessitera des adaptations.

L'administration est consciente qu'en 9 jours dont 5 seulement ouverts, on ne fera pas ce qu'on faisait en 15 jours. **Vote : 6 abstentions (CGT, CFDT), 2 pour (FSU)**

7. Projet de réorganisation des ateliers du service technique de la DSR

Fusion de l'atelier reliure main dorure et de l'atelier maintenance, consolidation, restauration.

Le Projet est souhaité par le personnel car il offre la possibilité de diversifier les tâches de la reliure vers la restauration et vice versa. Cette diversification (sur la base du volontariat) permet potentiellement d'améliorer les perspectives de carrière car elle permet de se préparer aux épreuves du concours de technicien d'art.

La CGT est attentive à ce que la diversification des tâches ne crée pas des écarts statut/fonction. De plus, les difficultés pour les magasiniers et les ATSM pour se faire détacher dans la filière métiers d'art sont connues. L'administration doit avoir une politique volontariste pour améliorer la mobilité de ces agents vers les corps des métiers d'Art. Ne rien leur proposer reviendrait à les bloquer définitivement dans leur carrière.

Elle souligne la nécessité enfin de clarifier la fiche de poste de chef d'atelier qui encadrera 22 personnes car elle est ouverte aux catégories A et B. Il est important que cela soit une catégorie A qui encadre cet atelier. L'administration explique que ce double choix a été fait car les ateliers comportent très peu de chefs des travaux d'art.

Vote : 4 abstentions (4 CGT), 5 pour (FSU, CFDT)